

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20200907-012****du 07 septembre 2020****n°012****page 1/2****EXTRAIT:**

**GRAND
CHÂTELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 26**PRESENTS (21) : M.ABELIN, M.PICHON, M.MICHAUD,M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme BOURAT, M.CHAINE, Mme LAVRARD, M.PREHER, M.CIBERT, Mme GODET, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.AURIAULT, M.MEUNIER, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, M.TARTARIN****POUVOIRS (2) :****Mme BRAUD donne pouvoir à M.ABELIN
M.BOISSON donne pouvoir à M.PEROCHON****EXCUSES (3) : M.COLIN, Mme DE COURREGES et M.JUGE****Nom du secrétaire de séance : Cyril CIBERT****RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI****OBJET : Avenant n° 4 au marché M18-119 – lot 2 relatif au contrat d'exploitation des installations de chauffage, climatisation, ventilation, eau chaude sanitaire pour la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault, la ville de Châtellerault et son CCAS.**

Grand Châtellerault a notifié le marché M18-119 - lot 2 du contrat d'exploitation des installations de chauffage, de climatisation, de ventilation, et d'eau chaude sanitaire le 6 août 2018 à la société Hervé Thermique. Un avenant est nécessaire pour modifier les prestations du site du Musée d'art et d'industrie Le Grand Atelier : du nouveau matériel, nécessitant de la maintenance, a été installé sur ce site.

Le pourcentage d'augmentation des avenants 1 et 3 par rapport au marché initial est de 6,548%.

* * * * *

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU les articles L 2113-6 et suivants du Code de la commande publique, relatifs aux groupements de commandes,

VU l'article R 2124-2 du code de la commande publique relatif aux appels d'offres,

VU l'article 3 alinéa II.2.3 des statuts de Grand Châtellerault portant sur la compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie»,

VU la délibération n° 10 du bureau communautaire du 26 février 2018, relative à la formation d'un groupement de commandes entre la Ville de Châtellerault, Grand Châtellerault (Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault) et le C.C.A.S (Centre communal d'action sociale) de Châtellerault et à la signature du marché.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20200907-012

du 07 septembre 2020

n°012

page 2/2

CONSIDERANT que l'avenant au marché est nécessaire pour y intégrer le nouveau matériel de la salle d'exposition du Musée Le Grand Atelier et pour permettre le versement des sommes correspondant au P2 et au P3,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide d'autoriser le président, ou son représentant, à signer l'avenant n° 4 au marché M18-119 lot 2 du contrat d'exploitation des installations de chauffage avec l'exploitant auquel le marché a été notifié, à savoir Hervé Thermique.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique,
Nadège GROLLIER